

Tant pis, pour les "grands électeurs", ils n'auront plus les beaux repas et les délices des tractations de couloirs, le jour de l'élection. A l'heure de l'électronique, je propose que le vote se fasse par internet. Le corps électoral se composerait de tous les élus locaux du département, chacun n'ayant qu'une voix, en cas de cumul. Le scrutin électronique est tout à fait envisageable puisqu'il s'agit du vote d'une population restreinte et parfaitement connu.

N'ayant qu'un seul sénateur à élire le scrutin est forcément uninominal majoritaire à 2 tours.

Pour être élu au 1^{er} tour, le candidat doit obtenir au moins 50% du corps électoral des élus locaux. Ne peuvent participer au second tour que ceux qui ont obtenu au moins 20% des inscrits.